

ATTESTATION

(articles 200 à 203 du nouveau code de procédure civile, article 441-7 du nouveau code pénal)

Je soussigné,

NOM : ILÉ BLAISE Melle Mme M.PRENOMS : JEAN-LUC NOTRE EDOUARDDate de naissance : jour 13 mois 11 année 1970Lieu de naissance : Vienne - Autriche
(ville, département)Profession : Masseur-thérapeuteDemeurant à : 160, impasse de la MoraineCode postal : 01170 Commune : CESSY

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties :

 OUI NON

(Cocher la case utile)

Si oui, précisez lequel : _____

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice, et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal, réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts, ci-après rappelées :

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts".

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Voir courrier joint

Votre signature :



Fait à : Cessy

Le : jour 12 mois 09 année 2021

PIECE A JOINDRE :

- un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

[La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.]

Jean-Luc LE BLANC
160, impasse de la Moraine
01170 Cessy

Fait à Cessy, le 23 septembre 2021

Je soussigné, Monsieur Jean-Luc Le Blanc, né le 13 décembre 1970, atteste sur l'honneur les éléments suivants :

J'ai connu Madame Séverine Dubois en septembre 2008 alors qu'elle venait rejoindre sa communauté Points-Cœur à Genève qui lui avait demandé de travailler en tant que kinésithérapeute dans la région. Etant moi-même thérapeute, nous sommes alors devenus collègues.

Madame Dubois était enchantée de reprendre sa profession tout en étant au service de sa communauté. Pour elle, c'était un prolongement de sa mission de compassion et elle rapportait de l'argent à Points-Cœur, comme requis par ses responsables.

J'ai pu constater la dégradation des relations entre Madame Dubois et certains membres de sa communauté qui voyaient d'un mauvais œil les relations extra-communautaires qu'elle avait avec ses collègues de travail. Cela l'a beaucoup affectée. Pour l'éloigner de nous, ses responsables l'ont envoyé en mission au Pérou.

Elle est revenue travailler en tant que kinésithérapeute dans notre cabinet en mai 2015, après son départ définitif de Points-Cœur. N'ayant ni revenu, ni logement, je l'ai hébergé le temps de son installation. J'ai pu constater tous les efforts qu'elle a déployés pour se lancer dans cette réinsertion après tant d'années d'une vie au service de l'Eglise. C'est à ce moment que son combat a commencé pour recouvrer son autonomie.

Depuis 2016, je peux suivre toutes les démarches qu'elle effectue (trajets, courriers, échanges téléphoniques) pour faire reconnaître son engagement plein et entier envers sa communauté et faire valoir ses droits à la retraite. Mon métier me permet de lui apporter régulièrement des soins pour la soulager des tensions nerveuses, physiques et psychologiques que lui procurent depuis maintenant cinq ans, toutes ses démarches dont elle souhaite voir la fin pour se consacrer pleinement à sa nouvelle vie.

Je perçois bien que chaque nouvelle démarche remue en elle la plaie encore vive. Ayant à mon tour séjourné un mois et demi chez Mme Dubois en mai 2020, je peux témoigner qu'elle ressent comme une très forte injustice l'absence de cotisations

retraite pour de nombreux trimestres ; chaque courrier la replonge dans ce passé dont elle n'aspire qu'à tourner la page pour aller de l'avant librement. Séverine Dubois est une personne qui se consacre pleinement à son prochain. Elle vit chaque événement avec cette intensité qui la caractérise et subit l'aspect fortement anxiogène du refus que lui opposent Points-Cœur et la Cavimac.

Jean-Luc le Blanc

